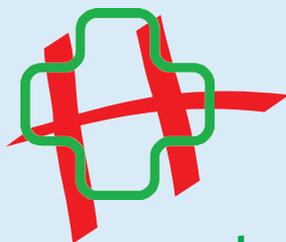


sous l'égide de

Fondation
de
France



Fondation pour la recherche en
pharmacie hospitalière



Devenez donateur*



Prendre contact avec la Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière :
Dr Patrick Rambourg - Tél. 06 09 77 32 07

La Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière : un pari sur l'avenir !

Une fondation sous égide

Issue d'une idée soutenue par le bureau national du Synpreph, par le conseil scientifique d'Hopipharm et par d'autres institutions, la Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière (FRPH) a vu le jour le 23 janvier 2017 par la signature d'une convention avec la Fondation de France reconnue d'utilité publique (décret du 9 janvier 1969) qui l'abrite avec un statut de fondation sous égide.

La démarche de création

Cette démarche de création d'une fondation émane notamment du constat qu'il n'existe pas ou peu d'appels d'offres de recherche spécifiques aux activités de pharmacie hospitalière même si effectivement, les pharmaciens hospitaliers participent à de nombreux projets médicaux.

De ce fait, beaucoup de propositions de thèmes de recherche émanant de pharmaciens dans l'hôpital ne trouvent pas de financement.

De plus, l'industrie propose parfois des thèmes de recherche à la pharmacie mais elle n'a pas de cadre pour les réaliser.

Il existe aussi un défaut de possibilité de collaboration avec les collègues francophones et enfin un défaut d'aide à la mobilité des jeunes hospitalo-universitaires.

Qu'est-ce qu'une fondation sous égide ?

Créées par des personnes privées ou par des entreprises, les fondations sous égide sont les plus nombreuses en France.

Elles possèdent les mêmes privilèges fiscaux et patrimoniaux que les fondations reconnues d'utilité publique.

Elles sont juridiquement rattachées à une fondation reconnue d'utilité publique abritante et gérées en son sein de manière individualisée.

Elles doivent enfin en épouser les statuts et donc son objet.

La Fondation de France en abrite plus de 800, soit plus de 50 % des fondations françaises.



Les avantages fiscaux

Pour les particuliers

- **66** % du montant du don déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20 % des revenus imposables.
- **75** % du montant du don déductible de l'ISF dans la limite de 50.000 €

Pour les entreprises

- **60** % du montant du don déductible de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés pris dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires (possibilité de report sur 5 ans).

Pourquoi une fondation abritée par la Fondation de France ?

Un cadre sûr

La Fondation de France, avec ses 45 années d'expérience représente un cadre sûr dans lequel la Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière va pouvoir se développer.

The logo of the Fondation de France, consisting of the words "Fondation de France" in white text on a blue rectangular background.

C'est une garantie pour notre jeune fondation d'une gestion financière rigoureuse, de la régularité juridique et fiscale, d'une réelle transparence avec une gouvernance clairement affichée et des organes de contrôle internes et externes et du respect de nos orientations.

Des avantages

La Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière a les mêmes privilèges fiscaux (voir ci-contre) et patrimoniaux que la Fondation de France, elle en épouse les statuts et donc l'objet, notamment dans son contexte éducatif, scientifique, social, humanitaire et culturel.

Elle est gérée en son sein de manière individualisée.

Elle possède une autonomie en ce qui concerne sa gouvernance, les décisions techniques et d'attribution de bourses, subventions, prix... dès l'instant où ces décisions sont conformes aux objectifs de la Fondation de France (projets d'intérêt général).

Un fondateur

Le Synprefh est « fondateur » de la Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière et à ce titre apporte 200.000 € (40.000 € par an pendant 5 ans) à la fondation.

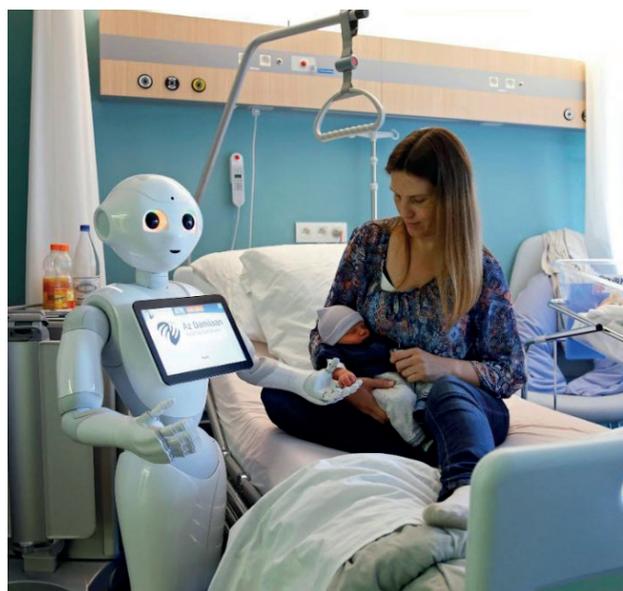


Objet & objectifs de la fondation

La Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière a pour objet l'amélioration de la prise en charge thérapeutique et de soins des patients hospitalisés et ambulatoires, obtenue par l'acquisition de compétences et l'optimisation des pratiques pharmaceutiques hospitalières.

Objectifs de la fondation

- ◆ favoriser le développement de la recherche en pharmacie hospitalière, innovante et porteuse de progrès dans la prise en charge des patients,
- ◆ favoriser la formation des pharmaciens hospitaliers,
- ◆ encourager les échanges scientifiques lors de rencontres ou de congrès entre pharmaciens hospitaliers francophones,
- ◆ attribuer des aides à la mobilité internationale pour les hospitalo-universitaires en formation et dans le cadre de programme d'échanges avec les établissements hospitaliers et/ou universitaires étrangers,
- ◆ décerner des prix à des pharmaciens ayant fait progresser les activités de pharmacie hospitalière.





Domaines de compétence de la fondation

Les domaines de compétence de la fondation correspondent aux activités de la pharmacie hospitalière en coopération éventuelle avec d'autres professionnels de santé :

- ◆ pharmacie clinique,
- ◆ médicaments,
- ◆ dispositifs médicaux stériles,
- ◆ préparations,
- ◆ stérilisation,
- ◆ organisation de la prise en charge thérapeutique
- ◆ et toutes autres activités présentes ou à venir de la pharmacie hospitalière.



Gouvernance de la fondation

Le comité exécutif

La Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière est administrée par un comité exécutif composé de seize membres (administrateurs) répartis dans trois collèges :

- Collège A : huit représentants du fondateur
- Collège B : deux personnalités représentant les grands donateurs
- Collège C : six personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence dans le domaine de la pharmacie hospitalière

Le comité exécutif est l'organe de prise de décision (budget, stratégie d'intervention, attribution des fonds) et s'assure de la bonne mise en œuvre des projets retenus.

Le conseil d'orientation stratégique

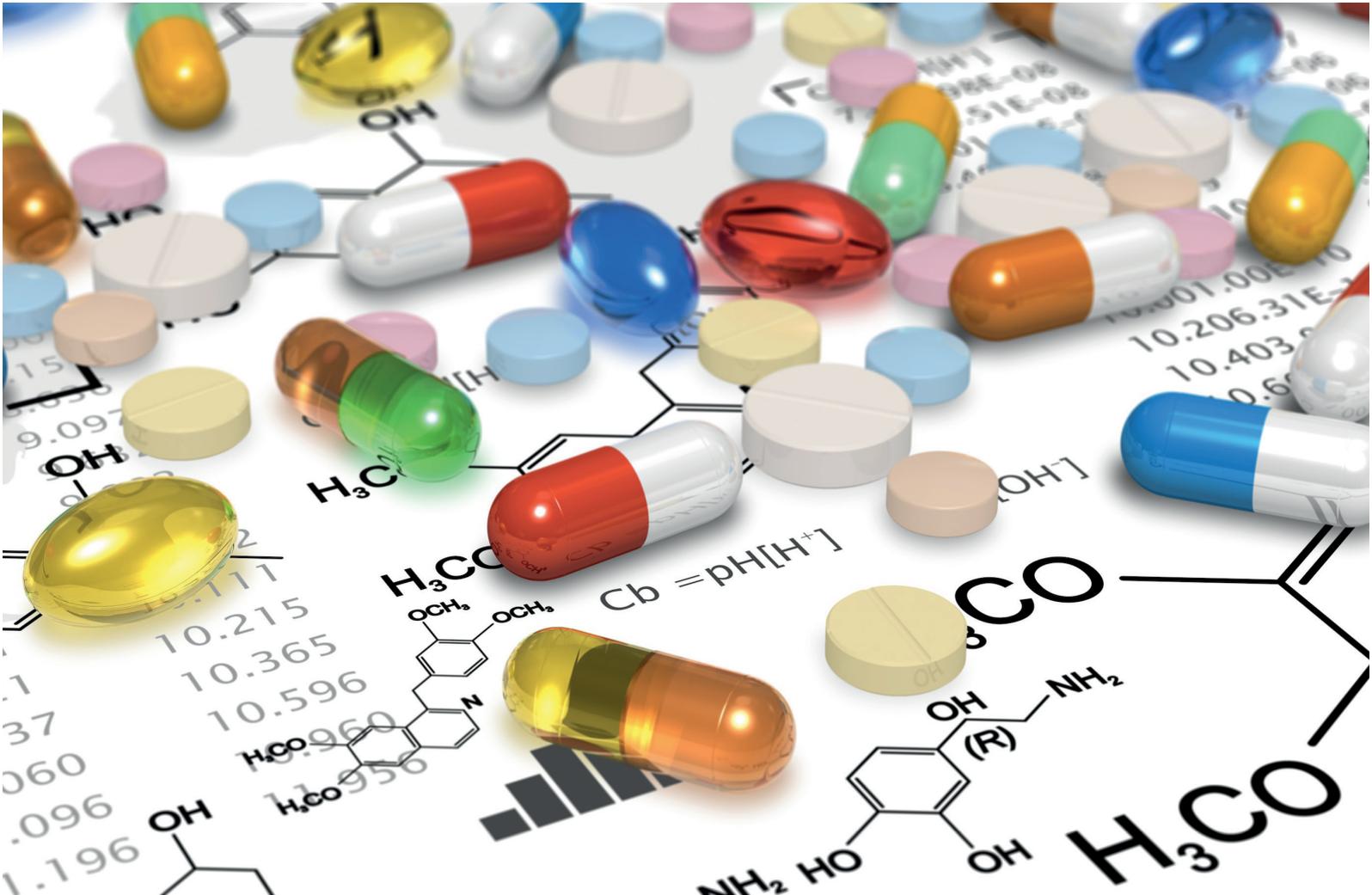
La fondation se dote également d'un conseil d'orientation stratégique qui est composé des membres du comité exécutif et d'autres personnalités cooptées par ce comité afin de couvrir tous les domaines de la pharmacie hospitalière et représenter ainsi la voix de la communauté pharmaceutique hospitalière et universitaire.

Son rôle sera de déterminer les orientations stratégiques de la fondation.

Les groupes d'experts

En fonction des thèmes et des appels d'offres à projet ou des demandes de subvention, le comité exécutif désigne des groupes d'experts pour l'élaboration, le choix et le suivi des projets.





Les administrateurs de la fondation

- Président Dr Patrick Rambourg, *CHU Montpellier*
- Collège A Dr Bernard Dieu, *CHU Rouen*
Dr Pierre Faure, *Hôpital Saint-Louis - AP Paris*
Dr Mireille Jouannet, *CHU Clermont-Ferrand*
Dr Gilles Le Pallec, *Hôpital Clemenceau - AP Paris*
Dr Patrick Léglise, *Hôpital Joffre Dupuytren - AP Paris*
Pr Pascal Odou, *CHU Lille*
Dr Patrick Rambourg, *CHU Montpellier*
Dr Dominique Thiveaud, *CHU Toulouse*
- Collège B Les personnalités représentant les grands donateurs seront nommées prochainement.
- Collège C Pr Benoît Allenet, *CHU Grenoble*
Pr Pascal Bonnabry, *HU Genève - Suisse*
Dr Rémy Collomp, *CHU Nice*
Pr Bertrand Décaudin, *CHU Lille*
Pr Gaël Grimandi, *CHU Nantes*
Pr Valérie Sautou, *CHU Clermont-Ferrand*

En pratique, que permettra la fondation ?

Les dimensions de l'action de la fondation sont volontairement larges et épousent les différents domaines de la pharmacie hospitalière, tant sur les produits (médicaments, dispositifs médicaux, préparations...) que sur les pratiques professionnelles et les organisations, les processus, les coopérations, la relation hôpital-ville, etc.



- Attribuer des bourses dans le cadre d'appels à projets dont les thèmes précis peuvent être proposés par les membres du comité d'orientation stratégique, des institutions partenaires de la fondation ou des pharmaciens hospitaliers.
- Attribuer des subventions dans le cadre d'appels à projets ouverts dans le domaine de la pharmacie hospitalière et permettre ainsi à nos collègues d'obtenir des moyens pour développer un projet qui leur est propre.
- Proposer et attribuer des subventions pour permettre
 - (i) aux collègues de pays francophones de venir se former en France (congrès, formations organisées, stages d'observation dans des pharmacies hospitalières...),



- (ii) aux collègues français d'aller se former à l'étranger pour améliorer leur connaissance dans un domaine précis,
- (iii) aux jeunes hospitalo-universitaires de faire leur mobilité internationale
- Attribuer des prix à des collègues/équipes hospitaliers(ères) pour des travaux ayant fait progresser la pharmacie hospitalière

Les bourses et subventions seront attribuées aux projets et demandes présentant un intérêt général. Les projets associant d'autres disciplines que la nôtre seront évidemment accueillis ainsi que les projets multicentriques, voire internationaux.

Si des projets sont menés avec l'aide d'industriels, ils le seront en toute transparence et indépendance.

Les travaux effectués avec l'aide de la Fondation devront être publiés.

Partenariats de la Fondation

La Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière est une fondation qui se veut œcuménique et donc ouverte à tous !

Des partenariats sont d'ores et déjà entrepris avec la Société Française de Pharmacie Clinique, Europharmat et d'autres fondations abritées par la Fondation de France.



*** Devenez donateur pour améliorer la prise en charge thérapeutique des patients et les pratiques pharmaceutiques hospitalières !**

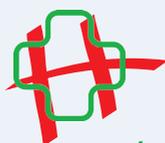
Les dons au profit de la Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière peuvent être effectués :

- ◆ par chèque libellé à «Fondation de France - 01083»
(ce numéro se réfère à la fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière)
- ◆ par virement bancaire *(RIB disponible sur demande)*

Ils sont à adresser à ;

Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière
43, avenue du Maine
75014 PARIS

en précisant vos coordonnées postales et adresse courriel, indispensables à l'envoi du reçu fiscal.



**Fondation pour la recherche en
pharmacie hospitalière**